

Cliquez sur le lien suivant pour lire la première partie du plan ECOGOLIN.
[Le plan ecogolin \(1/3\)](#)

Cliquez sur le lien suivant pour lire la deuxième partie du plan ECOGOLIN.
[Le plan ecogolin \(2/3\)](#)

SE DÉPLACER EN DOUCEUR

Repenser les transports dans la commune et dans le Golfe et encourager les déplacements propres et économes

ENJEUX

Avec plus de 60% de la consommation française de produits pétroliers, le secteur des transports, et en particulier le transport routier, représente un enjeu énergétique et climatique majeur. La consommation de ce secteur ne cesse d'augmenter avec toutes les conséquences globales (26 % des émissions de gaz à effet de serre françaises) et locales (congestion des centres-villes, bruit, accidents, pollution de l'air et de l'eau) qui en résultent. Pour répondre à ces enjeux, il sera nécessaire de revoir les choix collectifs et individuels ainsi que notre conception de la mobilité afin de réduire la part du transport routier.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes et communautés de communes doivent mettre en place un Plan de déplacements urbains (PDU) soumis à enquête publique, qui définit les principes de l'organisation des transports individuels et collectifs. Quelle que soit sa taille, la municipalité peut créer ou soutenir des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : transports collectifs, covoiturage, système de prêts de vélos, auto-partage... Elle peut, également, sensibiliser les habitants pour développer des alternatives au recours à l'automobile.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

A-t-on dressé un état de l'offre de transports publics de la commune ? Répond-il aux besoins humains ?

Quels sont les objectifs pour la desserte des zones périurbaines par les transports en commun interquartiers et varois ?

Quels sont les projets pour améliorer le transport (scolaire, travail, loisirs) sur l'ensemble de la commune ?

La commune et la communauté de communes sont-elles favorable à l'élaboration d'un plan de transports multimodal : bus varois, bus interquartiers, covoiturage, auto-partage, pistes cyclables, pédibus ?

La commune va-t-elle créer des parkings en périphérie de ville à la mesure des besoins (places et sécurité) ? Avec tarification unique parking-transports en commun ? Avec des navettes pour conduire au centre-ville et autres quartiers...

La commune est-elle prête à initier un système de prêt de vélos en libre-service dans la ville ?

La communauté de communes va-t-elle développer une desserte maritime par bateau

bus ?

Celui qui sait marcher ne laisse pas de trace. Lao Tseu

RÉPARER, RÉUTILISER, RÉDUIRE ET RECYCLER

Réduire les déchets puis les transformer en ressources

ENJEUX

En moins d'un siècle, le nombre d'objets qui nous entourent a plus que décuplé. Une famille de quatre personnes qui possédait entre 150 et 200 objets en possède aujourd'hui de 2 à 3.000 !

Envers du décor : l'augmentation exponentielle de la production de déchets. La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans ;

chaque Français génère en moyenne environ un kilo de déchets par jour. La gestion de ces déchets a un coût important pour la collectivité et des impacts sur l'environnement. C'est pourquoi, la priorité doit aujourd'hui être accordée à la réduction des déchets

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes sont responsables de la gestion des déchets ménagers sur leur territoire : collecte, transport, stockage, tri et traitement. Etant donné les coûts et les volumes concernés, le traitement des déchets est souvent géré dans le cadre de l'intercommunalité ce qui limite les capacités d'action directe du maire. Il a, par contre, un rôle important à jouer en matière de réduction des déchets à la source par le biais de campagnes d'information. Faciliter l'installation d'entreprises de réinsertion centrées sur la réparation et le recyclage est également de son ressort.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La commune compte-t-elle encourager le compostage en distribuant des composteurs et en expliquant comment les utiliser ?

Est-elle favorable au système de pesée embarquée ?

Est-elle disposée à encourager l'installation sur la commune d'associations proposant des services de récupération, de réparation et de recyclage ?

Compte-t-elle mener une campagne d'incitation à la réduction des déchets ?

Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Anonyme

FAVORISER UNE ÉCO-ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Promouvoir l'économie solidaire et les emplois verts ?

ENJEUX

"Eco-gérer" sa collectivité, c'est intégrer l'efficacité environnementale dans la gestion de ses biens, équipements et services, avec pour double objectif de réduire les impacts

environnementaux de ses activités tout en réalisant des économies du fait de la réduction des consommations (eau, énergie, déchets).

L'éco-gestion s'applique donc aux services techniques, aux bâtiments administratifs et à la direction des achats.

Par son poids économique (autour de 8 % du PIB), la commande publique peut influencer de manière déterminante les modes de production et contribuer à l'émergence de produits exemplaires : les éco-produits.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Avec la réforme du code du marché public en 2006, les collectivités peuvent s'engager par des choix responsables* dans leurs propres achats en choisissant des produits respectueux de l'environnement ou issus du commerce équitable, voire de l'économie solidaire.

*(Articles 14, 45 et 53 du nouveau code des marchés publics).

QUESTIONS sur lesquelles plancher

Aujourd'hui, le service des achats de la commune choisit principalement ses produits en fonction du moindre coût. La commune est-elle partisane d'introduire d'autres critères de choix comme l'optimisation des quantités achetées, la durabilité du produit, son caractère rechargeable, recyclé et recyclable, l'absence de toxicité ou de suremballage, la faible consommation énergétique, etc ?

Est-elle prête à engager la direction des achats de la mairie à opter pour des produits respectueux de l'environnement, mais aussi des produits issus du commerce équitable, y compris de proximité ?

Est-elle favorable à la création d'un groupe de travail "achats responsables", réunissant le service des achats de la collectivité, les associations de consommateurs et d'environnement, les représentants des commerçants et des distributeurs ?

La commune et la communauté de communes sont-elles prêtes à s'associer, en partenariat avec les distributeurs, aux démarches de sensibilisation nationale sur les achats responsables ? Acceptent-elles de soutenir la mise en place de la circulaire permettant de rendre effectif le Plan national d'action pour des achats publics durables ?

Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité. Gandhi

Promouvoir les emplois verts et l'économie solidaire

ENJEUX

La crise : subir ou agir ? La France, dont les communes sont le maillon le plus proche du citoyen, a besoin de générer des filières d'activités nouvelles (anticiper le futur) avec des perspectives d'emploi pérennes, et ce à tous les niveaux de qualification.

A cet égard, l'environnement est un formidable gisement d'emplois locaux. La prise en compte commune des équilibres écologiques et humains dans les activités sociales constitue l'économie solidaire.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les collectivités territoriales disposent, aujourd'hui, d'outils et de moyens réglementaires, mais aussi d'un large champ d'initiatives pour l'emploi et le développement économique local. Des financements d'origine privée, parfois mixés avec des financements publics, peuvent être investis dans des projets locaux de développement durable à caractère économique. Création d'emplois durables et non délocalisables consacrés à la gestion environnementale de la collectivité : "ambassadeurs du tri"; plateforme de compostage ; inventaire et valorisation du patrimoine naturel et paysager, architectural, historique ; réhabilitation de l'espace forestier et agricole, etc.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La commune dispose-t-elle d'un recensement des emplois liés à l'environnement ? Si oui, combien y en a-t-il ? Si non, est-elle prête à le réaliser et/ou l'aider ?

Quels types d'emplois dédiés à l'environnement pense-t-elle pouvoir favoriser (économie sociale et solidaire autour du recyclage, des énergies renouvelable, de l'agriculture de proximité, etc) ?

Il est dur d'échouer, mais il est pire encore de n'avoir jamais tenté de réussir. Franklin Delano Roosevelt

ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

Informé, former, sensibiliser, éduquer à l'environnement pour un développement durable

ENJEUX

Pour réduire l'impact des activités humaines qui menacent notre Planète, une prise de conscience fondée sur l'éducation est nécessaire. Celle des enfants et des jeunes dans un cadre scolaire et de loisir mais aussi celle de l'ensemble des citoyens et ceci, tout au long de la vie. Cette éducation répond à un objectif vital : faire passer notre société d'un modèle non durable à un modèle tenant compte des limites de la planète, respectant les espèces vivantes et accueillant pour les humains. L'éducation et la formation constituent un volet indispensable d'accompagnement des politiques publiques relatives à l'écologie et au développement durable.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La municipalité peut jouer un rôle important en matière d'éducation et de sensibilisation des citoyens.

Le contrat éducatif territorial est un des outils dont elle dispose.

Elle peut aussi informer les habitants sur les bonnes pratiques environnementales et la façon dont ils peuvent agir au quotidien.

Il lui est possible d'organiser des manifestations sur les enjeux du développement durable en s'appuyant sur des grands événements nationaux ou internationaux (journée internationale de l'eau, semaine du développement durable...).

La municipalité a également une responsabilité en matière de formation des personnels municipaux.

Enfin, en tant que propriétaire des écoles publiques, elle est en mesure de réaliser des

rénovations ou des améliorations de la gestion durable des bâtiments et de proposer aux enseignants de se saisir de ces travaux dans un but pédagogique.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La commune Organiserait-elle pour ses administrés des conférences ou des journées de sensibilisation sur les enjeux écologiques en partenariat avec les associations environnementales locales ?

Compte-t-elle développer, en coordination avec les réseaux de l'enseignement et les acteurs associatifs locaux, des actions d'éducation en vue du développement durable ?

Serait-elle prête à créer une "maison de l'écocitoyen" écologiquement exemplaire, relais des initiatives de la collectivité et de ses partenaires associatifs, socio-économiques, institutionnels ?

Accepterait-elle d'ouvrir une rubrique "éducation à l'environnement" dans le journal municipal ?

Si tu as un projet à 1 an, plante une graine. Si tu as un projet à 10 ans, plante un arbre. Si tu as un projet à 100 ans, éduque tes enfants. Proverbe de la tradition orale africaine

Tendre vers une nouvelle gouvernance

ENJEUX

Les élus sont appelés à enrichir le mandat électoral d'une nouvelle alliance avec les citoyens, les entreprises, et les associations. Cette alliance implique de reconnaître des compétences et des capacités d'intervention complémentaires à celles des élus. Cela suppose une nouvelle architecture des pouvoirs, basée sur la confiance, définissant des objectifs concertés, datés et chiffrés, et précisant le partage des responsabilités et des moyens.

En résumé, la gouvernance repose sur un recours accru à la démocratie. C'est une condition essentielle à l'acceptabilité sociale des réformes nécessitées par les enjeux écologiques.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Pour l'élaboration des documents de planification, le maire doit organiser des enquêtes publiques.

Cette mesure s'applique notamment aux documents d'urbanisme. Pour aller plus loin, de nombreuses communes anticipent la loi relative à la démocratie de proximité* en créant des conseils de quartiers. Cette loi est en effet obligatoire uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants.

*Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 parue au JO n°50 du 28/02/2002.

QUESTIONS sur lesquelles plancher

La commune serait-elle d'accord pour définir sa stratégie territoriale en concertation avec l'ensemble des habitants en lançant un Agenda 21 ?

Accepterait-elle de nommer un ambassadeur du développement durable auprès de chaque direction des services ou un responsable-coordonateur des politiques environnementales et de développement durable menées dans la commune ? Une action politique doit respecter sa logique et être affinée...

Autour de quels projets pilotes pourrait-elle fédérer la formation des personnels de la commune (tri des déchets, alimentation de qualité et de proximité, maîtrise énergétique, écomobilité....) ?

Serait-elle favorable à la mise en place dans la commune d'un conseil municipal d'enfants ou de jeunes ?

Le XXI^e siècle sera celui de l'éthique ou ne sera pas. André Malraux

JANUS :

J'ai élaboré cet article « le plan ECOGOLIN » en m'inspirant d'un manifeste pour la sauvegarde de la planète, pour le développement durable publié il y a bon nombre d'années. Plus qu'un retour en arrière, la prise de conscience que les ressources terrestres ne sont pas infinies et que notre mode de vie outrancier épuise dangereusement le capital survie de la Terre peut rendre la marche en avant de l'humanité plus prospère tout en étant plus respectueuse de la planète. En effet, l'avenir peut devenir une source d'emplois et de bien-être ou de mieux vivre ensemble. Faites passer le mot en partageant l'information en communiquant à votre entourage le lien de COGOLINFORUM ou en leur signalant son existence.

Plus de personnes visiteront COGOLINFORUM et plus de personnes seront susceptibles de se rendre compte qu'il y a de nombreuses idées pour dynamiser le territoire du Golfe mais que c'est la volonté de nos élus à se remettre en cause qui manque ! Donc, c'est à vous d'être vraiment critique vis-à-vis de tous les programmes que l'on va vous proposer. La lecture de tous les articles de COGOLINFORUM vous permettra de leur poser des questions quant à leurs intentions, leur vision, leur propositions pour le Cogolin d'aujourd'hui mais surtout celui de demain... Qui se construit dès à présent et ça nos élus actuels myopes et anachroniques l'ont si peu fait ou pire n'ont même pas capté qu'ils étaient en charge de le faire !!! Vous allez trouver JANUS un peu dur dans son propos. Je persiste et signe. Analysez, constatez, prenez tous les domaines et comparez ce qui a été fait et ce que JANUS dit qu'il aurait fallu faire et surtout ce qu'il faut absolument faire pour relever les enjeux du 21^e siècle.

Si vous prenez les mêmes gouvernants et s'ils continuent de la sorte c'est la décrépitude assurée. Le renouveau ne viendra que du nouveau ! C'est idiot... Non, pas tant que ça... C'est une évidence on ne peut plus évidente et nécessaire !

« Vous ne pouvez résoudre un problème avec le même type de pensée qui a créé le problème. » A. Einstein

JANUS